

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mercredi 29 juillet 2020**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 24 juillet, s'est réuni le mercredi 29 juillet 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : M. MICAUD Eric, GIRO Pierre, BALLAND Pierre

Absents non excusés :

Désignation du secrétaire :

M. Antoine Devaux a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2020 :**

Le compte rendu du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité,

**2. Point par M. MARQUES, 1<sup>er</sup> adjoint, sur les dossiers animations /pôle de proximité / tourisme :**

M. Patrick MARQUES rappelle les dernières consignes de sécurité reçues de la préfecture concernant la Covid-19 : port du masque obligatoire sur les marchés et contrôles possibles par les services préfectoraux et gendarmerie. Le constat est fait que cette consigne est bien passée dès le 1<sup>er</sup> marché concerné.

Communication : le « Brèves d'été » a été distribué par les conseillers avec un bon retour et des inscriptions pour recevoir les informations communales par mail,

**2.1 *Point sur la commande de cartes jeunes***

30 cartes Avantages Jeunes à 8 € ont été commandées,

40 cartes Avantages Jeunes à 7 € ont été commandées suite à la réservation des jeunes pontois, auxquels elle sera revendue 5€.

Leur remise début septembre fera l'objet d'une petite cérémonie et sera l'occasion de rencontrer les jeunes.

**2.2 *Antenne relais : choix du délai***

M. Patrick Marquès et Mme le maire font le compte-rendu de la réunion du 7 juillet en préfecture sur l'amélioration de la téléphonie dans le cadre du programme national New Deal. Etaient présents les 7 communes jurassiennes retenues pour 2020 (communes s'étant manifestées les années précédentes et ayant été reconnues comme ayant des difficultés de téléphonie mobile), les principaux opérateurs en charge de l'installation de ces antennes relais, le SIDEC, ...

Procédure : les communes peuvent présenter entre 1 et 5 sites à l'opérateur leader retenu pour installer l'antenne et ensuite 2 possibilités s'offrent à elles par délibération : soit laisser l'opérateur gérer à ses frais l'ensemble de l'installation en respectant un délai de réalisation de 24 mois maximum à compter de la parution de l'arrêté national (24 mai 2020) soit viabiliser à son compte à elle une parcelle, réaliser les démarches administratives et ensuite l'opérateur a 12 mois pour installer l'antenne, ce qui porte couramment la mise en fonctionnement de l'antenne à 24 mois.

Concernant Pont de Poitte, notre opérateur leader est Orange, avec lequel nous étions en relation via son sous-traitant technique la SNEF, la hauteur de l'antenne serait aux alentours de 36 m, l'emplacement à priori le plus favorable afin d'améliorer non seulement les communications en extérieur (objet du programme) mais également à l'intérieur des bâtiments serait derrière le local technique. Suite aux questions posées lors de la réunion : il n'y aucune contre-indication avec la proximité du cabinet de kinés car il s'agit d'une antenne 4G avec de faibles ondes, pas d'interférence avec les lignes très hautes tensions présentes

sur la commune, Orange se chargera des autorisations par rapport au fait que la commune soit en zone de vol basse altitude.

Mme le maire a contacté la SNEF, pour programmer une réunion technique le plus tôt et envisager si d'autres sites sont possibles un peu plus loin des bâtiments ou moins haut.

Le conseil à l'unanimité choisit l'option 24 mois, laissant à l'opérateur la maîtrise administrative, technique et financière de l'opération.

Une délibération sera prise.

### **3. Point par M. Daniel PERNOT, 2<sup>ème</sup> adjoint sur les travaux en cours et prévus ;**

#### ***3.1. Travaux en cours et à venir***

##### **Réalisé entre autres :**

- Grande Rue : la résine sur les plateaux et les bandes rugueuses ont été posées par l'entreprise MARKOSOL
- Arrosage dans le respect de l'arrêté sécheresse du 24 juillet 2020
- Pose de la nouvelle vitrine d'affichage de la mairie,

##### **DEVIS :**

##### ***Parcelle Ages et vie et 2 parcelles ouvertes à la construction :***

Un premier devis a été réalisé par Eiffage, il manque encore le devis des réseaux Télécom et EDF, à demander au SIDEC.

Sollicitation de devis auprès d'autres entreprises.

##### ***Devis busage pour accéder à la parcelle communale derrière la ZA***

Le devis réalisé par Eiffage semble élevé par rapport au travail à réaliser, des devis contradictoires seront demandés à d'autres entreprises ainsi que l'estimation de la réalisation en régie.

##### ***Bordures trottoir route d'Orgelet :***

Prévision d'installation des bordures de trottoirs en granit côté gauche route d'Orgelet jusqu'à l'entreprise ADG car elles sont très abimées. Des demandes devis seront faites pour une pose prévue cet automne.

##### ***SALLE d'MULTI -ACTIVITES :***

Suite aux différentes pistes et projets travaillés depuis 2016 : réhabilitation du Foyer rural ou construction d'une nouvelle salle dans la plaine de jeux, le conseil se réunira début septembre et invite la population à faire part de ses remarques à la mairie ou auprès des conseillers d'ici là. Le choix se fera non seulement en fonction du budget mais également des besoins réels sur la commune et le secteur, de l'aménagement des abords (stationnement, activités) et de la sécurité (rivière, circulation).

### **4. Portage EPF**

##### **Maison Secrétaire :**

Suite à une première visite des locaux avec Patrick Marques, Daniel Pernot et Antoine Devaux, en présence de M. Secrétaire, Thomas MARCOS de l'EPF a fait une première estimation. Après discussion le conseil décide de poursuivre la négociation pour une éventuelle acquisition, mais qui devra tenir compte des investissements à réaliser, qui seront importants. Les projets sur ce bâtiment pourraient être une maison de service, un tiers lieu, conserver un cabinet médical ou installer un commerce.

### **5. Urbanisme :**

#### ***5.1. Point par Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours***

Un certain nombre de déclarations préalables ont été accordées tacitement suite au retard d'instruction de la DDT par manque d'effectifs.

Nouvelles demandes :

- DP pour création d'un abri de jardin route de Poitte
- DP pour création d'une porte de garage en ZA

## **5.2. PLU : précision sur les clôtures et limites d'implantation**

Suite à une demande de précision auprès de la DDT : les clôtures font l'objet d'un descriptif dans le règlement d'urbanisme de notre PLU : explicitement les brise-vue ne peuvent être que d'aspect naturel et en limite arrière des constructions (à partir du mur de la maison et sur une longueur de 4 m), les brise-vue de type bâche plastique sont donc proscrits sur toute clôture qu'elle soit en limite séparative ou avec le domaine public.

La clairevoie est possible et doit être définie lors du dépôt de déclaration préalable avec avis de la commune avant instruction par le service de la DDT (puis de Terre d'Emeraude Communauté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021), les persiennes ne sont pas autorisées par le PLU.

Toute clôture déposée sans autorisation (Déclaration Préalable) ou ne respectant pas le descriptif figurant dans la déclaration préalable ou le permis peut faire l'objet d'un arrêté d'interdiction de poursuite de travaux ou de mise en conformité ou destruction.

## **6. Point par M. Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;**

### **6.1. Projet de délibération pour achat de cadeau lors d'évènement spécifique (départ, naissance, retraite, etc)**

Mme le maire expose qu'il est nécessaire de prévoir la possibilité d'offrir un cadeau au nom de la municipalité à un membre du personnel ou élu pour un événement professionnel ou familial particulier.

A l'unanimité le conseil décide d'établir cette possibilité pour une somme maximum de 300€

Une délibération sera prise

## **7. Désignation d'un référent ambroisie**

Il est nécessaire de nommer un correspondant ambroisie, Mme Nadine Caboche accepte la fonction pour la durée du mandat.

Deux pieds ont été signalés en bordure de la Route d'Orgelet

## **8. Révision du bail de M. Edouard FELL**

Suite à la vente au conservatoire du Littoral de la pointe de la parcelle ZC 3 actuellement louée à M. Edouard FELL, il convient de modifier son bail : contenance, et nouvelle dénomination de la parcelle (ZC3) conformément à la délibération du 17 juillet 2019.

Le conseil charge Mme le maire (ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint) de rédiger et signer cet avenant avec M. Edouard Fell

## **9. Informations Terre d'Emeraude Communauté et autres organismes et syndicats**

- **Terre D'Emeraude Communauté** : suite au conseil communautaire du 16 juillet 2020, le nouveau président est M. Philippe PROST, maire de Sarroigna.

Mme Christelle Deparis- Vincent est VP en charge de l'Urbanisme et Aménagement.

Lancement de l'étude participative sur le projet lié à l'Economie touristique sur Terre Emeraude notamment l'organisation de l'Office du Tourisme et la reprise des actifs de Vouglans.

- **Syndicat de Production des Eaux de Vouglans** : M. Hervé REGAZZONI a été élu Président, M. Daniel BUISSON est membre du Bureau.
- **SIVOS** : Mme Sandrine GAUTHIER-PACOUD reste présidente, Mme Deparis-Vincent 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Christophe Germain (Largillay) 2<sup>ème</sup> VP

## **10. Questions diverses**

- Lecture des circulaires préfectorales
- Commentaire sur les dernières textes ou projets de loi sur les collectivités locales
- Lecture de divers courriers et mails reçus :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h48

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.